

# Principes de bonne conduite



mars 2018

Givaudan





Calvin Grieder



Gilles Andrier

## Les valeurs qui sont les nôtres

Chaque jour, Givaudan influence des millions de vies à travers le monde par la création d'arômes et de parfums marquants. En coopération avec nos clients, nous menons à bien notre mission : créer des moments de bonheur inoubliables pour les consommateurs. Si nous y parvenons, c'est parce que nous donnons vie à notre culture qui repose sur quatre piliers : source d'inspiration, motivation, passion et dévouement.

Les valeurs de cette culture déterminent nos normes et nous guident dans notre manière d'agir. Nous nous engageons à respecter des normes éthiques strictes dans nos relations avec nos intervenants ou avec notre groupe d'acteurs : clients, fournisseurs, actionnaires, employés, concurrents, agences gouvernementales et communautés au sein desquelles nous opérons. Faire preuve d'ouverture, de transparence et d'honnêteté dans nos activités avec ces intervenants prenantes nous permet de nous développer de manière responsable et de partager notre réussite.

Notre engagement éthique est exprimé dans les Principes de bonne conduite de Givaudan. Nous devons tous les jours donner l'exemple et respecter ces Principes.

Le présent document sert également de guide pratique pour les situations les plus fréquentes auxquelles nous sommes amenés à faire face. Il fait office de référence pour nos actions, nos choix et nos décisions. Il nous aide à établir une culture gagnante et une bonne réputation pour notre Société.

En nous appuyant sur ces Principes, nous aidons à préserver la bonne réputation de Givaudan, construite avec nos partenaires au cours d'une histoire longue et riche.

Calvin Grieder  
Chairman of the Board

Gilles Andrier  
Chief Executive Officer

## Nos Principes

Les Principes de bonne conduite de Givaudan s'appliquent à l'ensemble des employés du groupe Givaudan. Les engagements éthiques qui y sont mentionnés constituent la clé de voûte de la culture de notre Société.

Nous nous conformons à tout moment à ces Principes dans nos pratiques et nos activités commerciales. Les employés qui enfreignent ou n'honorent pas l'esprit de ces Principes s'exposent à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



# Activités commerciales légales et éthiques

## Conformité avec la loi et les politiques de Givaudan

Givaudan est une société citoyenne responsable. Tous les collaborateurs ont un rôle important à jouer dans cette optique.

Il est essentiel que nous nous conformions à toutes les lois applicables à notre activité dans les pays où nous opérons. Nous respectons également des normes éthiques strictes stipulées dans ces Principes ainsi que dans les autres politiques de Givaudan s'appliquant à nous, nos missions ou nos activités, et ce même si de telles politiques vont au-delà du minimum légal fixé par le pays dans lequel nous travaillons.

## Corruption

Nous affichons une tolérance zéro en matière de corruption et nous n'effectuons aucun paiement de facilitation.

Nous n'offrons pas, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, de paiement illégal, de rétrocession ou d'avantage de quelque autre nature à des employés d'un gouvernement, d'un parti politique ou d'une entité sous contrôle de l'Etat, ou à des personnes travaillant pour une entité du secteur privé, dans le but de conclure, de conserver ou d'orienter incorrectement des affaires ou d'autres services, comme spécifié plus en détail dans la Politique mondiale de Givaudan relative à la lutte contre la corruption, aux cadeaux, aux divertissements et aux marques d'hospitalité.

## Cadeaux et divertissements

Nous sommes convaincus qu'il convient de chercher à conclure et de conclure des affaires sur la base de la qualité, du service, du prix et de l'adéquation, et non pour toute autre raison inappropriée.

Nous ne sollicitons ni n'acceptons pas de cadeaux, divertissements ou marques d'hospitalité de la part de tiers liés à notre activité, hormis dans les cas où nous pouvons offrir ou accepter des cadeaux non monétaires d'une valeur négligeable, et accepter ou offrir des divertissements et des marques d'hospitalité raisonnables dans les limites fixées par la Politique mondiale de Givaudan relative à la lutte contre la corruption, aux cadeaux, aux divertissements et aux marques d'hospitalité.

## Loi sur la concurrence

Nous croyons en un système de marché libre juste, concurrentiel et sain, dans lequel la compétition est rude mais équitable.

Nous déployons tous nos efforts sur le marché dans le respect des lois applicables en matière d'antitrust, de concurrence et de pratiques commerciales.

S'il existe des interrogations ou des doutes sur la conformité avec la loi sur la concurrence, ou si nous sommes censés interagir avec nos concurrents lors de salons professionnels ou d'événements similaires, nous consultons le Mémento sur la Loi sur la concurrence et prenons contact avec le service juridique du Groupe pour avoir des conseils et des recommandations.

## Délit d'initié

Nous sommes convaincus qu'une « équité des conditions » constitue la base du fonctionnement des marchés de capitaux, avec notamment la transparence des marchés financiers et le traitement juste et équitable des investisseurs.

Nous ne tirons pas d'avantage indu résultant d'informations non publiques susceptibles d'avoir des conséquences sur le prix des actions Givaudan dans le but de réaliser des transactions sur les titres Givaudan ou d'encourager des tiers à réaliser des transactions de cette nature.

Nous respectons strictement les règles inscrites dans la Politique sur le délit d'initié de Givaudan.

## Conflit d'intérêts

Nous évitons les situations dans lesquelles nos intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou sembler entrer en conflit avec les intérêts de Givaudan.

Nous évitons tout intérêt externe affectant matériellement le temps ou l'attention à consacrer à Givaudan, ainsi que tout intérêt ou toute relation avec un tiers susceptible d'influencer incorrectement les décisions ou les jugements commerciaux, ou entraînant un profit personnel pour nous-mêmes ou les membres de notre famille.

Si nous pensons qu'il pourrait exister un conflit d'intérêts impossible à éviter, nous en avisons notre responsable dans le but d'éliminer ce conflit potentiel. Si nous avons besoin d'aide pour gérer un conflit d'intérêts, nous consultons également la Politique sur les conflits d'intérêts de Givaudan.

## Comportement éthique

Givaudan s'engage à respecter les normes éthiques les plus strictes en matière de comportement commercial et y adhère dans tous les cas.

Chaque jour, dans toutes nos activités commerciales, nous respectons les lois et réglementations externes, ainsi que nos politiques, pratiques et procédures. Nous favorisons une culture dans laquelle nous pouvons débattre librement des problèmes éthiques et légaux, et les signaler.



## Société citoyenne responsable

### Droits de l'Homme

Nous nous engageons à respecter les Droits de l'Homme partout où nous exerçons nos activités et à procurer des conditions de travail sûres et saines à nos collaborateurs, sous-traitants et visiteurs.

Nous nous efforçons d'avoir un impact positif sur les communautés au sein desquelles nous sommes présents.

### Préservation de l'environnement

Nous reconnaissons que nous avons l'obligation de contribuer à préserver l'environnement et la biodiversité de la planète pour les générations futures.

Nous nous efforçons de mener toutes les activités de Givaudan de manière à préserver et promouvoir un environnement sûr et propre, en utilisant l'énergie et les matériaux avec efficacité, en minimisant l'impact néfaste sur l'environnement et la production de déchets, et en traitant les déchets résiduels de façon sûre et responsable.

La Politique sur l'environnement, la santé et la sécurité de Givaudan souligne notre engagement à nous conformer aux lois et réglementations environnementales applicables à nos activités dans les pays où nous opérons.

### Diversité et traitement équitable

Nous nous développons grâce à la diversité et nous nous engageons à soutenir un environnement de travail propice à l'intégration, au sein duquel les différences individuelles entre les collaborateurs sont respectées.

Nous encourageons et soutenons un effectif représentatif des diverses communautés dans lesquelles nous opérons.

Nous recrutons, employons et accordons des promotions aux employés sur la seule base des qualifications et compétences nécessaires à l'exécution du travail concerné, indépendamment de la race, de l'âge, du sexe, de l'origine nationale, de la religion ou de tout autre critère non pertinent pour les performances.

Nous nous engageons à fournir et à contribuer à mettre en place un environnement de travail reposant sur le respect mutuel entre les collaborateurs et où le harcèlement basé sur des critères tels que la race, l'âge, le sexe, l'origine nationale et la religion n'a pas sa place.

### Normes d'emploi équitables et environnement de travail sûr

Nous croyons que des normes d'emploi équitables peuvent nous assurer que nous menons nos activités de manière sûre et saine, en encourageant un environnement de travail dans lequel tous les collaborateurs peuvent vivre les valeurs et la culture de Givaudan.

Nous contribuons à fournir un environnement de travail sûr, sain et respectueux, où le traitement brutal ou inhumain et les situations dangereuses n'ont pas leur place.

Il est de notre responsabilité de mener nos activités de manière sécurisée et de respecter tous les programmes et toutes les politiques, procédures et lois en matière de santé et de sécurité.

Nous respectons le droit de tout employé à choisir librement son activité professionnelle, ainsi que la liberté d'association et le droit aux négociations collectives.

Nous versons des salaires équitables, n'exigeons pas des temps de travail excessifs de la part de nos employés et respectons toutes les lois applicables en matière de salaires et d'horaires de travail.

### Travail des enfants

Nous ne pratiquons et nous ne tolérons aucune forme d'exploitation des enfants ou de travail forcé.

Nous ne fournissons pas d'emploi aux enfants qui n'ont pas terminé leur scolarité obligatoire, et dans tous les cas aux enfants âgés de moins de 15 ans.

Nous ne collaborons pas avec des fournisseurs faisant appel au travail des enfants ou au travail forcé.

# Protection des biens de Givaudan

## Fraude à l'encontre de Givaudan

En tant qu'employés, nous reconnaissons que les biens de Givaudan nous ont été confiés dans le seul but d'accomplir notre travail.

Nous protégeons les biens de Givaudan et ne les utilisons pas à des fins non autorisées. Ce principe s'applique tout autant aux biens physiques tels que argent, machines et équipement informatique qu'aux biens immatériels tels que formulations, idées, données et informations.

## Communication ouverte

Nous sommes fiers de notre culture de la collaboration ; de même, nous croyons aux vertus d'une communication ouverte et transparente, que nous invitons à mettre en œuvre.

Nous nous efforçons de communiquer les uns avec les autres de manière honnête et ouverte, tout en protégeant les informations confidentielles et les secrets commerciaux.

Nous transmettons les informations importantes relatives à la Société à nos intervenants externes dans les délais et de manière aussi large et simultanée que possible. Nous agissons à cet égard toujours en conformité avec le règlement de cotation suisse et toutes les autres normes applicables.

## Protection des informations confidentielles et des secrets commerciaux, ainsi que de la propriété intellectuelle

L'activité de Givaudan repose sur les informations et la propriété intellectuelle que nous créons, et qui constituent l'un des biens les plus précieux de la Société.

Nous reconnaissons le fait que chacun d'entre nous a l'obligation de conserver ces informations et cette propriété intellectuelle de manière sûre et en toute confidentialité.

Nous prenons les mesures qui s'imposent afin d'éviter toute divulgation accidentelle ou utilisation abusive intentionnelle des informations confidentielles ou des secrets commerciaux, et nous nous assurons que la sécurité de tous les appareils de stockage des informations est préservée en toute situation.

Nous ne divulguons aucune information confidentielle ni aucun secret commercial acquis durant notre contrat avec Givaudan à des tiers, à moins d'y être contraints par les lois applicables ou d'avoir reçu l'accord de Givaudan pour le faire.

Nous comprenons et respectons le fait que la divulgation d'informations confidentielles à des tiers nécessite la signature d'un accord de confidentialité approprié entre ces tiers et Givaudan.

Nous ne divulguons des informations confidentielles et des secrets commerciaux au sein de Givaudan qu'aux collègues qui en ont légitimement besoin pour leur activité.

Nous protégeons la propriété intellectuelle de Givaudan ainsi que la propriété intellectuelle qui nous a été livrée en toute confiance par nos partenaires commerciaux.

## Comportement en matière de recherche, de développement, d'application et de création

Nous croyons qu'un environnement ouvert est propice à l'innovation dans les domaines de la recherche, du développement, de l'application et de la création, et que cet environnement doit être exempt de tout comportement contraire à l'éthique ou de tout autre comportement inapproprié.

Nous menons toutes nos activités de recherche avec l'honnêteté scientifique qui s'impose et publions les résultats correspondants en toute sincérité.

Nous n'utilisons pour nos produits aucun matériau interdit par la législation applicable ou par les directives du secteur.





## Manière dont nous vivons nos Principes

### Nous sommes tous responsables du respect de nos Principes

Ces Principes ne peuvent pas prévoir et couvrir toutes les situations auxquelles nous pouvons avoir à faire face. Si nous avons des doutes sur le comportement à adopter dans certaines circonstances, nous demandons conseil à notre responsable Conformité local, notre responsable Conformité du Groupe ou un membre de notre service juridique.

Givaudan a mis en place des politiques et des procédures obligatoires au niveau international. De plus, dans certains cas, il existe également des politiques et des procédures applicables localement. Ces politiques sont consultables sur notre site intranet. Il est demandé à chaque employé de respecter ces politiques et procédures.

### Signalement de violations

Si un employé a connaissance d'un comportement susceptible d'impliquer la violation de ces Principes ou s'il suspecte un tel comportement, nous présentons ce cas au responsable Conformité local, au responsable Conformité du Groupe ou au service juridique. Nous ne tolérons en aucun cas les représailles contre une personne signalant, en toute bonne foi, un manquement soupçonné ou avéré à ces Principes.

Si un employé hésite à s'adresser à nos responsables Conformité ou au service juridique, il est encouragé à utiliser le service d'assistance téléphonique pour les questions de conformité de Givaudan afin d'exprimer ses inquiétudes. Ce service d'assistance téléphonique est confidentiel et disponible dans toutes les langues du Groupe.

### Nous nous efforçons d'exercer nos activités commerciales avec des partenaires qui respectent des normes d'éthique strictes

Nous attendons de la part de tous nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes normes strictes d'éthique et de conformité que nous. Nous recherchons des partenaires commerciaux qui partagent nos normes d'éthique et nous avons mis en place plusieurs processus pour atteindre cet objectif, notamment un programme de gestion des fournisseurs et d'audit.

## Contactez-nous

Groupe Givaudan  
Département juridique et conformité

Roberto Garavagno  
Juriste Groupe & Responsable Intégrité  
T +41 22 780 9202

Givaudan SA

Chemin de la Parfumerie 5  
1214 Vernier  
Suisse

Informations générales:  
T + 41 22 780 9111  
F + 41 22 780 9150





